



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie d'Alzheimer

Question au Gouvernement n° 1582

Texte de la question

PLAN ALZHEIMER

M. le président. La parole est à M. Jacques Krabal, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

M. Jacques Krabal. Madame la ministre des affaires sociales et de la santé, l'OMS considère que la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées représentent le problème de santé le plus grave du XXI^e siècle. En France, cette maladie incurable touche 855 000 personnes, et l'on compte 600 nouveaux cas chaque jour. En 2040, plus de deux millions de Français devraient être concernés.

Nous avons organisé, dans le sud de l'Aisne, une manifestation rassemblant 400 participants – familles, professionnels de la santé médicaux et paramédicaux, aidants et élus.

Avec les trois plans Alzheimer successifs, la France a progressé : les diagnostics sont désormais plus précoces et les structures plus nombreuses – c'est le cas dans notre territoire, avec l'accueil de jour à Villiers-Saint-Denis, la résidence Bellevue de Château-Thierry et l'EHPAD spécialisé à Brasles. Par ailleurs, nous bénéficions maintenant, grâce aux financements de l'ARS et du conseil général, d'une maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer, et nous attendons des équipes spécialisées dans cette maladie.

Toutefois, il reste beaucoup à faire. D'abord, le coût mensuel moyen à la charge des familles s'élève à environ 2 300 euros en résidence et à 1 000 euros à domicile. Une autre question cruciale, sans doute la plus importante, est celle du soutien aux aidants, souvent parents des malades, qui attendent le développement et le financement de structures ouvertes afin de pouvoir bénéficier, eux aussi, d'un peu de répit.

L'ensemble des acteurs concernés par la maladie, ainsi que les bénévoles de l'association France Alzheimer, s'inquiètent des retards de la réforme envisagée. Qu'en est-il de la prise en compte des maladies neurodégénératives ? Fin 2013, des groupes thématiques ont été créés afin d'évaluer et de faire des propositions pour le premier trimestre 2014. Qu'en est-il du prochain plan Alzheimer, de son financement et de sa mise en œuvre ? Madame la ministre, comme l'écrivait Paul Claudel, né à Villeneuve-sur-Fère, dans l'Aisne : « Il y a une chose plus triste à perdre que la vie, c'est la raison de vivre ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe RRDP.*)

M. Jacques Alain Bénisti. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé.* Monsieur le député, vous venez de

rappeler l'enjeu majeur en termes de santé publique que constitue la maladie d'Alzheimer, l'un des grands défis que nous avons à relever. Conformément aux engagements et aux annonces du Président de la République, l'évaluation du deuxième plan Alzheimer, qui a produit ses effets de 2008 à 2012, est arrivée à échéance, et c'est à partir de cette évaluation que nous allons pouvoir poursuivre notre travail.

Les mesures qui ont été prises dans le cadre du précédent plan Alzheimer seront poursuivies dans les années qui viennent, mais d'autres mesures vont s'y ajouter, qui vont être déterminées dans les prochaines semaines autour de quatre axes. D'abord, l'amélioration du diagnostic et d'une prise en charge précoce ; ensuite, une réponse aux besoins des personnes à chaque étape de la maladie et sur tous les territoires ; il faudra également adapter la société afin qu'elle puisse mieux accompagner nos concitoyens dans une démarche évidemment soucieuse de qualité et d'éthique ; enfin, le dernier axe de travail est celui du développement de la recherche.

Vous l'avez dit, des groupes de travail se sont mis en place. Leur deuxième réunion se tiendra le 13 février prochain, ce qui montre que nous avançons. Au-delà, la question des aidants, que vous avez également évoquée, sera abordée dans le cadre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, que je présenterai avec Michèle Delaunay. C'est l'un des axes importants de cette loi, car nous savons que les aidants ont besoin de souffler.

Vous le voyez, monsieur le député, à Château-Thierry comme partout sur le territoire, le Gouvernement est pleinement engagé en faveur des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et RRDP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Krabal](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1582

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 janvier 2014](#)